



MAIRIE de BAGARD

159, Route d'Alès - 30140 BAGARD

☎ 04.66.60.70.22. 📠 04.66.60.61.97.



accueil@bagard.fr

Envoyé en préfecture le 27/10/2022

Reçu en préfecture le 28/10/2022

Publié le

SLO

ID : 030-213000276-20221024-2022_10_03-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-quatre du mois d'octobre à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bagard, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Thierry BAZALGETTE, Maire.

Etaient présents :

BAZALGETTE Thierry, BENIRBAH Dahbia, VEZY Anne, MAERTEN David, BINAND Marianne, MAURIN Daniel, FRONT Marie-Joséphine, MAZY Annie, MAZUC Chantal, HAUTION Jean-Michel, ANESI Joëlle, BENOI Bruno, TALARON Christophe, BERNARD Clémence, GAY Sandrine, CLAUZEL Cyril, CARLE Pierre, DESTRUEL Benjamin.

Absents : ROUSSEL Yves, LOBIER Monique, SOENEN Bernard, FREVILLE Franck,

Procurations : de M. Roussel à M. Bazalgette, de Mme Lobier à Mme Vezy

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres présents : 18

Nombre de procurations : 2

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Conformément à L'article L 2121-15 du CGCT **Mme Anne VEZY** est désignée à l'unanimité comme secrétaire de séance.

2022_10_03 : Décision modificative :

Rapporteur : David Maerten

M. Maerten indique que les crédits prévus au programme 9123 "Autre matériel et mobilier 2022" se révèlent insuffisants.

En effet, des dépenses non programmées ont été nécessaires (achat d'un container, équipement de serrures à l'école maternelle, remplacement machine à glaçons, ...)

Par ailleurs, il était prévu l'achat d'un terrain. Mais les recherches généalogiques n'étant pas terminées, les crédits ne seront pas utilisés en 2022.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (20 voix) décide de procéder au virement de crédit suivant :

Dépenses en moins		Dépenses en plus	
9124/2111 achat de terrain	19 400 €	9123/2184 (matériel/mobilier)	14 400 €
		9123/21568 (matériel incendie)	5 000 €

**Fait et délibéré, les Jour, Mois et An susdits.
Au registre sont les signatures. Le Maire : Thierry BAZALGETTE**

